

Un dynamisme démographique contrasté sur le territoire

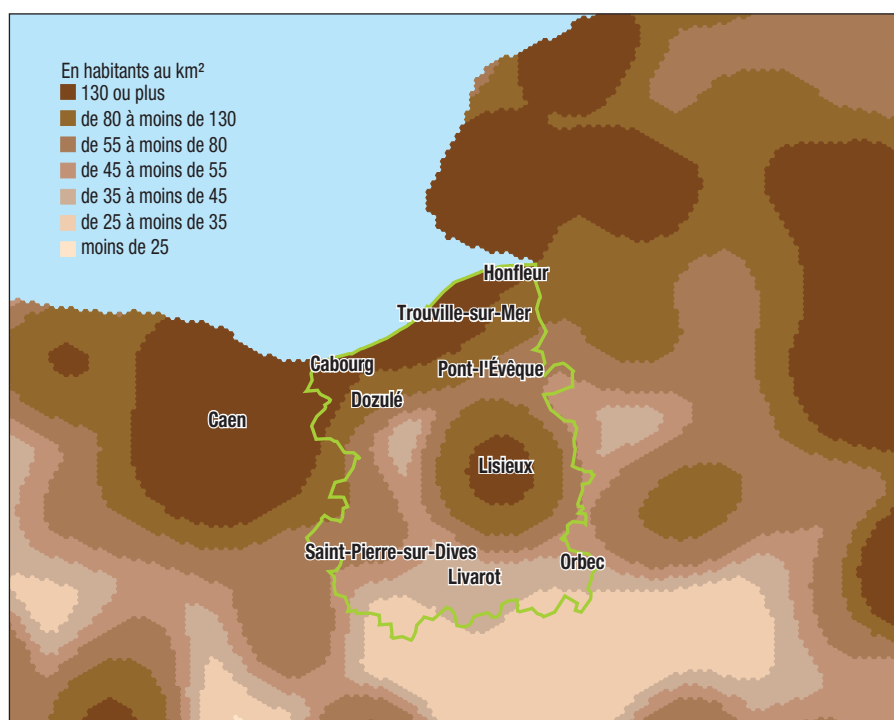
La population du Pays d’Auge s’inscrit à la hausse depuis plusieurs décennies. Les mouvements migratoires contribuent de plus en plus à cette croissance et prennent le relais d’un excédent naturel qui s’amenuise. Nord et Sud du territoire connaissent cependant des évolutions contrastées entre 1999 et 2005 : un rythme de progression fort sur le littoral et son arrière-pays, et conforme à la moyenne régionale dans le Sud.

Au 1^{er} janvier 2005, la population des ménages du Pays d’Auge est estimée à 147 000 personnes, ce qui représente 23 % de la population du Calvados et un peu plus de 10 % de la population bas-normande. Le pays se classe ainsi deuxième du département, loin derrière le Pays de Caen cependant (319 000 habitants). La densité de population dépasse aujourd’hui 85 habitants au km² et s’inscrit dans la moyenne régionale. La répartition des résidents augerons apparaît cependant très hétérogène sur le territoire. Très forte sur le littoral et l’arrière-pays côtier ainsi que sur l’agglomération lexovienne, la densité tend à diminuer très sensiblement à l’extré-

mité Sud du pays, en frontière ornaise. La densité moyenne de chacun de ces deux SCoT qui divisent le territoire traduit cette opposition : elle frôle 100 habitants au km² sur le Nord-Pays d’Auge et atteint 78 habitants au km² sur la partie Sud qui comprend pourtant Lisieux.

Depuis plusieurs décennies, le Pays d’Auge connaît une croissance démographique continue. Les ménages augerons réunissaient ainsi 132 100 personnes en 1968, 140 100 en 1990 et 149 000 aujourd’hui. La progression annuelle entre 1999 et 2005 s’établit à 0,5 %.

Population des ménages dans le Pays d’Auge
Densité en 2005



Source : Insee - Recensement de 1999, Estimations démographiques supra-communales 2005

INDICATEURS

▷ Densité de population contrastée sur le territoire :

100 habitants/km² au Nord,
78 au Sud.

▷ Population toujours en hausse :

147 000 habitants en 2005

▷ Territoire attractif, surtout au Nord :

80 % de l’essor démographique expliqué par les flux migratoires excédentaires

▷ À l’horizon 2030 :

154 000 habitants

Au cours de la dernière décennie du vingtième siècle, le territoire a gagné en population à la fois par accroissement naturel (il a enregistré plus de naissances que de décès) et par un excédent migratoire. Si les flux migratoires s’inscrivent en négatif à l’âge des études ou de la recherche d’un premier emploi (les départs excèdent largement les arrivées entre 15 et 29 ans), ils deviennent en revanche positifs dès les abords de la retraite puis au-delà. L’installation massive de seniors caractérise avant tout le Nord du pays. L’effet s’avère plus modéré au Sud. Entre 1990 et 1999, le Nord-Pays d’Auge a également accueilli sur son territoire de jeunes actifs attirés par les emplois offerts dans le tourisme. Au Sud, départs et installations à ces âges se sont équilibrés.

De 1999 à 2005, l’excédent naturel a tendance à diminuer sur l’ensemble

du Pays d'Auge. L'effet migratoire sur le dynamisme démographique devient prépondérant. Sur cette période récente, c'est toutefois le Nord-Pays d'Auge qui influence l'évolution d'ensemble. La population des ménages y croît de 0,7 % par an grâce à l'arrivée de nouveaux résidents. Le territoire bénéficie à la fois de l'attrait du littoral et du desserrement urbain de l'agglomération caennaise. En revanche, le rythme de progression atteint tout juste 0,3 % par an sur le SCoT Sud. Seul l'excédent naturel permet cette hausse car les mouvements migratoires s'équilibrent.

Longtemps moins peuplé que le Sud, le Nord a pris l'avantage : il accueille aujourd'hui 51 % des Augerons (47 % en 1982).

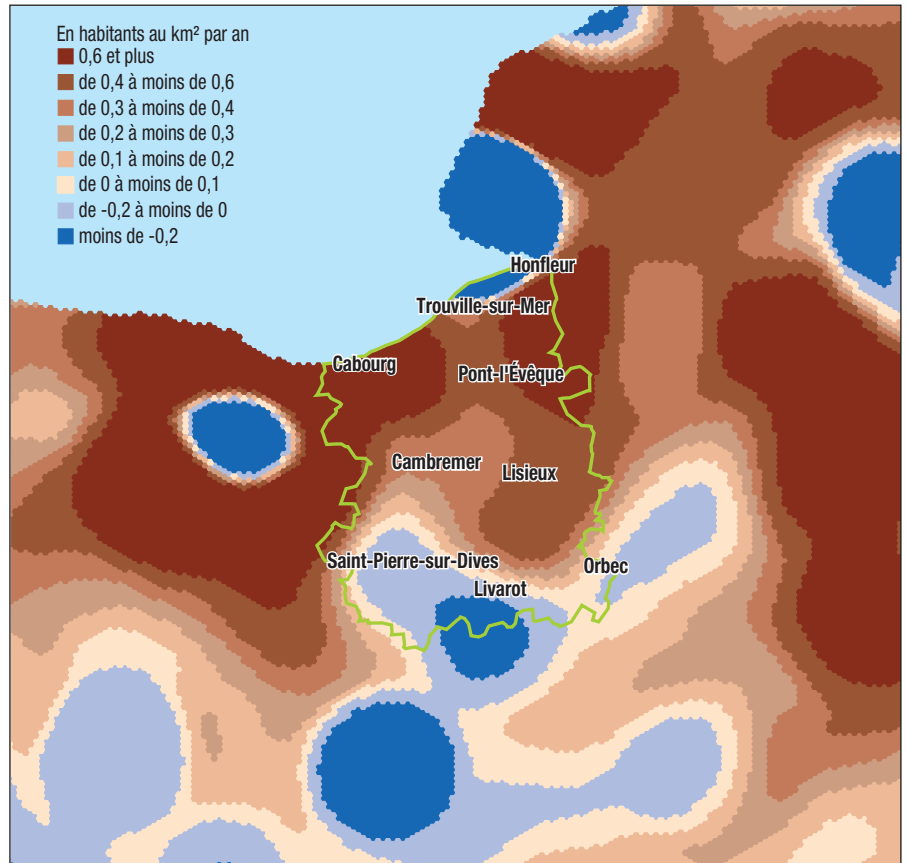
ET DEMAIN ?

Sous l'hypothèse (forte) que les tendances observées entre 1990 et 1999 en matière de fécondité, de mortalité et de migrations se prolongent, le Pays d'Auge devrait compter 154 000 habitants en 2030, soit près de 7 500 de plus qu'en 1999. La population devrait croître jusque vers 2020 avant de se stabiliser. Le solde migratoire toujours favorable au territoire ne pourrait alors plus compenser le déficit naturel croissant.

Déjà tangible aujourd'hui, la divergence d'évolution démographique entre Nord et Sud du Pays devrait s'accroître. Grâce aux installations de nouveaux arrivants, le Scot Nord gagnerait des habitants de façon continue (+ 10 500 entre 1999 et 2030). Le SCoT Sud verrait lui sa population décroître régulièrement au cours de cette période (- 3 000 personnes au total). Le solde naturel devenu déficitaire expliquerait en grande partie ce recul.

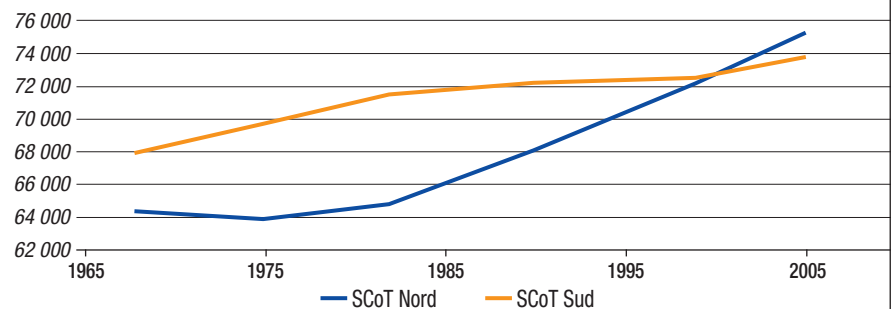
Le déficit des naissances sur les décès et l'arrivée de retraités sur le littoral et son arrière-pays devraient accélérer le vieillissement de la population sur l'ensemble du Pays d'Auge. En 2005, un peu plus d'un habitant sur cinq avait plus de 60 ans. En 2030, les seniors pourraient représenter près de quatre habitants sur dix (37 %), part légèrement supérieure à celle qui serait observée sur la Basse-Normandie (36 %). Mais la proportion atteindrait 39 % sur la partie Nord du territoire alors qu'au Sud elle serait de 34 %.

Population des ménages dans le Pays d'Auge Variation de densité de population de 1999 à 2005



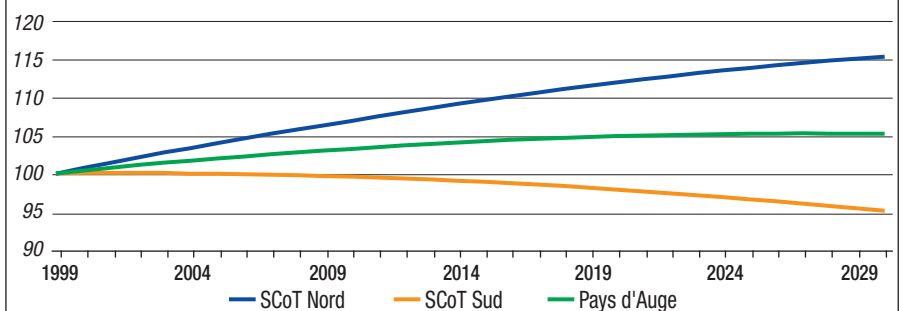
Source : Insee - Recensement de 1999, Estimations démographiques supra-communales 2005

Évolution de la population des ménages de 1968 à 2005



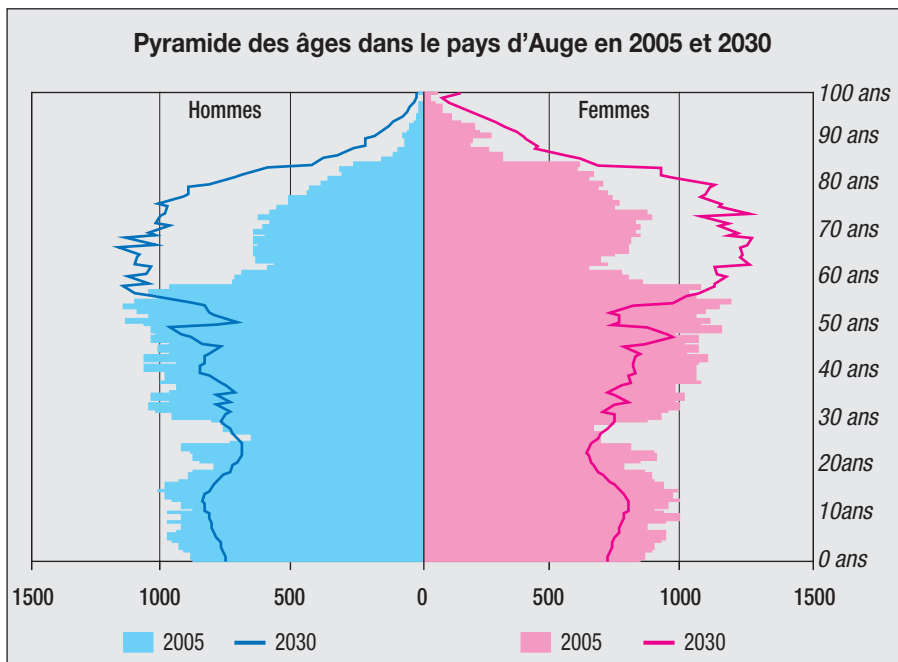
Source : Insee - Recensements de 1968 à 1999, Estimations démographiques supra-communales 2005

Évolution de la population totale de 1999 à 2030



Source : Insee - Modèle Omphale

Base 100 en 1999



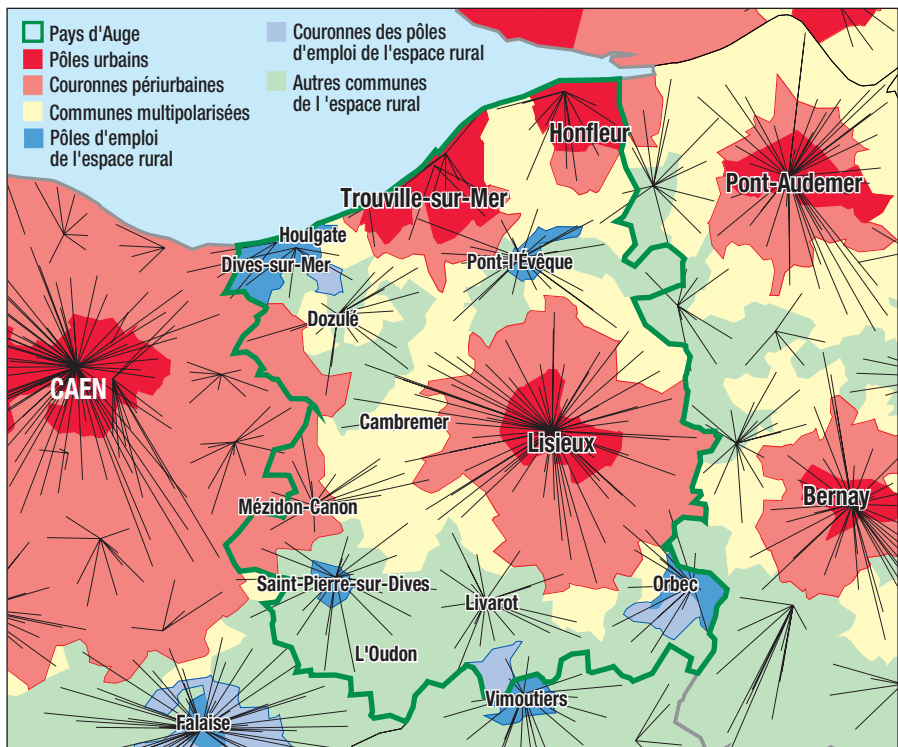
Source : Insee - Omphale

Part dans la population des ménages des jeunes de moins de 20 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus (%)

	1999		2005		2030	
	Moins de 20 ans	60 ans et plus	Moins de 20 ans	60 ans et plus	Moins de 20 ans	60 ans et plus
Scot Nord	24,7	24,3	24,7	24,8	18,8	38,7
Scot Sud	27,0	21,1	26,1	22,4	21,5	34,4
Ensemble Pays d'Auge	25,8	23,0	25,4	23,6	20,0	36,7
Basse-Normandie	25,6	22,2	25,3	22,3	20,5	36,0

Source : Insee, Recensement 1999 - Insee, estimations démographiques supra-communales 2005, Modèle Omphale

L'organisation territoriale de l'emploi et des services dans le Pays d'Auge



Sources : SCEES - Insee, inventaire communal 1998 - Insee, recensement de la population 1999

DÉFINITIONS

Aire urbaine : une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Pôle urbain : le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine : la couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Espace à dominante rurale : l'espace rural ou à dominante rurale regroupe les communes non prises en compte par le zonage en aires urbaines. Il comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes en France.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : créé par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU), le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques (habitat, déplacements, environnement...). Il assure la cohérence tout comme il assure la cohérence des autres documents d'urbanisme (définition DDE 50). Deux SCoT sont élaborés pour le Pays d'Auge, les territoires concernés sont appelés dans le texte « SCoT Nord » et « SCoT Sud ».

Mesure des migrations : le mouvement naturel est donné par la différence entre le nombre de naissances et de décès. S'il est positif on parle d'« excédent naturel », s'il est négatif, de « déficit naturel ».

Si l'on mesure la population d'un territoire à deux instants donnés et si l'on calcule le mouvement naturel, on peut alors en déduire le solde migratoire. Il suffit de faire la différence entre la variation de la population et le mouvement naturel. Ce calcul est une première méthode pour connaître directement la résultante des mouvements d'entrées et sorties de population sur un territoire. En résumé :

Population 2005 = Population 1999 + Solde naturel + Solde migratoire

Solde naturel = Naissances - Décès

Solde migratoire = Arrivées sur le territoire - Départs du territoire

Tous les résultats 2005 présentés ici portent uniquement sur la **population des ménages**. Un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non un lien de parenté. Elle exclut les personnes qui résident en communautés ou en habitations mobiles. En 1999, 98 % des Bas-Normands vivaient dans un ménage. La population des communautés n'est pas disponible actuellement. Dans les comparaisons et évolutions 1999-2005, la population 1999 se limite à celle des ménages.